

Un consortium pour reconstruire dans l'urgence

VAL-DE-RUZ

La route cantonale entre Dombresson et Le Pâquier sera reconstruite et le lit du Ruz Chasseran assaini au plus vite. La loi permet de contourner les appels d'offres publics.

Il n'y aura pas d'appel d'offres public pour réaliser les travaux d'assainissement nécessaires, après les intempéries survenues au Val-de-Ruz. Mardi dernier, l'Etat a annoncé avoir débloqué un décret urgent de 5 millions de francs, financé par les ressources cantonales, pour assainir le lit du Ruz Chasseran et pour reconstruire la route cantonale entre Dombresson et Le Pâquier (notre édition du 10 juillet).

Le conseiller d'Etat en charge du développement territorial, Laurent Favre, l'explique: «La situation d'urgence ne nous permet pas de réaliser un appel d'offres auprès des marchés publics, comme c'est le cas pour d'autres travaux planifiés.»

Pas d'enrichissement personnel

C'est donc la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE) qui s'est chargée de créer un consortium, compo-

sé de quatre entreprises, sur une base volontaire: S. Facchinetti, Bieri-Grisoni, Bernasconi et Duckert. «Les autres entreprises que ce consortium pourra solliciter agiront comme sous-traitants», précise Nicolas Merlotti.

L'ingénieur cantonal écarte d'emblée tout risque de copinage: «Le catalogue des prix fixant la rémunération des entreprises est établi par le Service cantonal des ponts et chaussées, sur la base des prix offerts dans d'autres marchés mis en appel d'offres public. Ce sont donc des prix corrects, qui ne conduiront à l'enrichissement de personne.»

La route cantonale reliant Dombresson au Pâquier a subi des dommages très importants. Pourtant, son état, avant les intempéries, était qualifié de «bon à très bon», se défend Nicolas Merlotti, balayant ainsi toute rumeur de voie en mauvais état. Selon lui, «la question d'un mauvais entretien ne se pose donc pas». Par ailleurs, tant le Ruz Chasseran que le Seyon sont des cours d'eau communaux. «Vu le caractère exceptionnel des intempéries, aucune mesure préventive n'aurait permis d'éviter les dégâts constatés.»

Le rapport du Conseil d'Etat mis en ligne ce lundi précise en outre qu'un «crédit d'engagement urgent» de 1,12 million de francs est alloué à la remise en état de terrains et d'ouvrages de génie rural de la commune de Val-de-Ruz, notamment des chemins. **ABO**